



COMMUNE DE LARUNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARUNS

SEANCE DU 6 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 6 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

Présents : AMBIELLE Simon, BLANCHET Anne, BOUTONNET Jacques, CARRERE Régis, CASSOU Sylvie, COUBLUC Joël, DUCHATEAU François, FEUGAS Françoise, GROS Laure, MOUNAUT Pierre, PUCHEU Charles,

Procurations : BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno à régis CARRERE
TOST-BESALDUCH Jeanine à Pierre MOUNAUT
TOUTU Patricia à Robert CASADEBAIG

Secrétaire de séance : GROS Laure

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 01 juillet 2015

Date d'affichage : 01 juillet 2015



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 JUILLET 015, à 19 H 00

Sommaire

	N°Page
<u>1 – PROCES VERBAL</u> de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2015.	p 3
<u>2 – TARIFS</u> : Application d'un tarif pour l'utilisation du mur d'escalade par les ALSH	p 3
<u>3 – TERRITOIRE</u>	
3.1 Déclaration de projet pour l'aménagement et le développement du domaine skiable de la station d'Artouste	p 3
3.2 Motion de soutien à la Fédération Aquitaine des Travaux Publics : Signature de la charte	p 4
<u>4 – QUESTIONS DIVERSES</u>	
4.1 Fixation de loyer des appartements communaux au-dessus de l'école maternelle	p 5
4.2 Motion de soutien à l'AMF (Association des Maires de France)	p 5



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du 6 JUILLET 2015

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire annonce aux Elus qu'il souhaite rajouter deux délibérations dans les questions diverses, portant sur la fixation de loyers pour des logements communaux et le vote d'une motion de soutien à l'AMF.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le procès verbal de la dernière séance, envoyé à chaque membre, n'appelle pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juin 2015.

2 - TARIFS : Application d'un tarif pour l'utilisation du mur d'escalade par les ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour utiliser le mur d'escalade, dans le cadre des activités de loisirs sans hébergement, dont elle a la compétence, depuis le 1^{er} janvier 2015.

Monsieur Duchateau demande ce qu'il en était lorsque l'ALSH était une compétence communale. Madame Cassou répond que la Commune pratiquait la gratuité, mais les enfants n'avaient jamais eu l'occasion d'y aller. Elle ajoute qu'il paraît légitime de demander une petite participation. Monsieur Mounaut précise qu'il s'agit d'investissements importants qui ne doivent pas être mis à la disposition sans un cadre.

Monsieur Duchateau entend ses propos mais estime que cette pratique va à l'encontre de la politique communautaire.

Madame Cassou répond que le mur d'escalade n'est gratuit pour personne, même les enfants et les habitants de Laruns. La mairie demande que tous les enfants de Laruns ou d'autres communes qui utilisent le mur prennent une carte à l'année.

Monsieur le Maire intervient pour dire qu'il s'agit de faire prendre conscience à chacun de l'outil qui est mis à disposition du public et de sa valeur.

Monsieur Boutonnet informe les Elus que malgré le tarif proposé ce soir, la CCVO ne changera pas les tarifs appliqués pour les ALSH, dans la mesure où les prix ont été fixés en conseil communautaire au mois d'avril.

Monsieur Coubluc répond que la CCVO aurait peut-être dû se renseigner sur les tarifs des infrastructures avant de voter les tarifs.

En vue de rester équitable vis-à-vis de la politique tarifaire appliquée sur le territoire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (J.BOUTONNET et F.DUCHATEAU), **décide** d'appliquer le tarif de 10 euros par séance pour les ALSH, organisés par la Communauté de Communes de la vallée d'Ossau.

3 - TERRITOIRE

3.1 Déclaration de projet pour l'aménagement et le développement du domaine skiable de la station d'Artouste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a déposé auprès de la Préfecture, en août 2014, toutes les autorisations découlant du projet d'aménagement et de développement de la Station d'Artouste. Ces dernières sont en cours d'examen et ont fait l'objet d'une enquête publique, dont le rapport du Commissaire Enquêteur favorable dans sa globalité, a été remis à Monsieur le Maire le 24 juin 2015.

Conformément à l'article L 126-1 du code de l'environnement, stipulant que « lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de la collectivité territoriale responsable du projet, se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée [...] Cette déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le résultat de la consultation du public ».

- Considérant que la Commune de Laruns a remis avec les autorisations d'urbanisme l'étude d'impact portant sur l'ensemble du projet,
- Considérant que la Commune a reçu un avis favorable de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement,
- Considérant que la Commune a été destinataire du rapport favorable émis par la Commissaire Enquêteur, le 24 juin 2015, dont Monsieur le Maire donne lecture de quelques pages où il fait mention des avis favorables.

Monsieur Duchateau intervient pour dire que ce dossier est un pari pour l'avenir. Il se demande si la Commissaire Enquêteur devait se prononcer sur l'opportunité du projet.

Monsieur le Maire répond en lisant la page 36 qui récapitule les nombreux points forts et les quelques points faibles du projet. Il ajoute que la Commissaire Enquêteur a souligné « la situation financière saine de la Commune, et sa capacité à mener à bien ce projet d'envergure ».

Monsieur Boutonnet déclare qu'il aurait été judicieux de prendre connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur avant de soumettre la délibération à l'Assemblée. Dans la même idée, il pense qu'il aurait fallu présenter, en même temps, le rapport du délégué de la dernière saison d'Altiservice afin d'avoir une vision économique. Il rappelle que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal lors d'une séance. A ce stade de la réflexion, Monsieur Boutonnet estime que tous les éléments ne sont pas réunis pour prendre une bonne décision.

Monsieur le Maire répond que l'activité touristique d'Artouste porte sur deux socles : la neige l'hiver et le train l'été. Ces deux outils doivent être regardés ensemble. Selon Monsieur le Maire, il est nécessaire de les consolider et de les diversifier, afin de préserver l'emploi qui est la base et la priorité de tout. L'activité économique doit perdurer à Artouste et doit être soutenue. Le projet d'aménagement du domaine skiable d'Artouste répond à ces objectifs.

Il rappelle aussi que la Commune travaille également à la rénovation de la télécabine de la Sagette, qui est le moyen de transport et la voie d'accès à ce site touristique. Les travaux sont prévus en 2016. Ils sont indispensables et obligatoires en raison de la Grande Inspection. Ils permettront de sécuriser l'accès pour 30 ans.

Monsieur le Maire ajoute qu'il travaille actuellement à la recherche des financements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour et 1 abstention, **décide** de confirmer, par une déclaration de projet, la volonté de la Commune de mener à son terme l'opération d'aménagement et de développement du domaine skiable de la station d'Artouste.

3.2 Motion de soutien à la fédération Aquitaine des Travaux Publics : signature de la charte

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la Fédération Aquitaine des travaux publics en vue de signer une charte d'engagements pour soutenir l'investissement public et défendre l'emploi dans les travaux publics. Il donne lecture de la charte au Conseil Municipal.

Monsieur Boutonnet estime qu'au niveau national, ce sont souvent ces fédérations qui se plaignent de la fiscalité, tout en demandant à côté des fonds publics. Il espère aussi que la charte soit envoyée au Département afin qu'il puisse honorer les Investissements qui avaient été initialement prévus avant le changement de majorité.

Monsieur le Maire ne pense pas que le nouveau Président des Pyrénées Atlantiques veuille défaire ce qui a été prévu. Il ne s'agit pas, selon lui, d'une démarche de désengagement, mais plutôt une volonté d'étudier les projets de manière globale et que chacun prenne ses responsabilités (voir dépenses LGV inutiles).

Monsieur Pucheu ajoute qu'il faudrait que les Elus se déplacent davantage sur le terrain afin de se rendre compte des situations réelles.

Au vu du contexte national et pour sauvegarder les entreprises locales et départementales, qui sont aujourd'hui menacées pour certaines, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, par 14 voix Pour et 1 abstention (J.BOUTONNET) :

- de montrer son soutien au secteur du BTP par la signature de la charte et
- de s'engager à respecter les objectifs décrits.

4 – QUESTIONS DIVERSES

4.1 Fixation de loyer des appartements communaux au-dessus de l'école maternelle

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de réfection des appartements situés au-dessus de l'école maternelle sont achevés et qu'il convient donc de fixer le montant des loyers.

Après en avoir délibéré, compte tenu de la rénovation complète de ces logements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de fixer les loyers comme suit :

- appartement F4 : 600 € / mois hors charges
- appartement F3 : 500 € / mois hors charges

Une provision de 50 € pour charges est perçue mensuellement en sus du loyer avec régularisation en fin d'année.

4.2 Motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que suite à la baisse drastique des dotations de l'Etat annoncée, l'Association des Maires de France a décidé de mobiliser l'ensemble des communes et intercommunalités pour exprimer leur désarroi et leur mécontentement face à cette suppression.

Il propose de soutenir l'action de l'AMF, définie comme suit :

Les collectivités locales, et en premier lieu les Communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le Conseil Municipal de la Commune de Laruns rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités, sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, le Conseil Municipal de la Commune de Laruns estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal de la Commune de Laruns **décide** à l'unanimité :

- de soutenir l'action de l'AMF, définie ci-dessus,
- que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux,
- de demander, en complément :
 - l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
 - la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
 - l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
 - la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2015 à 20 H 20.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 JUILLET 2015

Conseillers Municipaux	Signature
AMBIELLE Simon	
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno	
BLANCHET Anne	
BOUTONNET Jacques	
CARRERE Régis	
CASADEBAIG Robert	
CASSOU Sylvie	
COUBLUC Joël	
DUCHATEAU François	
FEUGAS Françoise	
GROS Laure	
MOUNAUT Pierre	
TOST-BESALDUCH Jeanine	
PUCHEU Charles	
TOUTU Patricia	